



PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 OCTOBRE 2025

Le 03 octobre 2025 à 19 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 17 septembre 2025, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Françoise FAUCHON-VERDIER, Maire.

- En présence de Mesdames et Messieurs BLAIN Jean-Marie, BOURGOGNON Alain, de CHAUDENAY Stanislas, FAYARD Bertrand, GALLAND Bernard, GEORGES Hélène, JACQUELIN Bernard, LACHAISE Stéphanie et MOREAU Jean-Louis.

Absents :

- Monsieur JOURMARD Philippe ayant donné pouvoir à GALLAND Bernard

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents à l'ouverture de la séance : 10

Nombre de votants à l'ouverture de la séance : 11

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de procéder à l'élection à main levée du secrétaire de séance. Monsieur JACQUELIN Bernard a été élu à l'unanimité secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- Devis APAJH cimetière
- Devis réfection route de Chaudenay
- Devis CARDIOP
- Subvention Sapeurs-pompiers humanitaires
- Cotisation Mission locale
- Tarifs salle des fêtes
- Rémunération de l'agent recenseur 2026

Approbation du procès-verbal du 6 juin 2025

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 6 juin 2025 est adopté à l'unanimité.

2025 0310 022	Devis APAJH cimetière
---------------	-----------------------

Madame le Maire explique au conseil municipal que, pour l'entretien du cimetière, il sera peut être intéressant de faire intervenir une entreprise extérieure.

Elle présente le devis de l'APAJH : 420 €

Le Conseil Municipal :

- **d'AUTORISE** Madame le Maire à signer le devis
- **propose** de faire intervenir l'APAJH 4 fois par an si possible

2025 0310 023	Devis réfection route de Chaudenay
---------------	------------------------------------

Le conseil municipal propose des travaux de réfection de la route de Chaudenay.

Madame le Maire expose le devis de l'entreprise EUROVIA : 28 321,59 € H.T. (33 985,91 € T.T.C.).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** le Maire à signer le devis.

2025 0310 024	Devis CARDIOP
---------------	---------------

Madame le Maire explique au conseil municipal que le défibrillateur présent sur la façade de la mairie doit être changé.

Elle présente le devis de CARDIOP : 1 219,20 €

Le Conseil Municipal :

- **d'AUTORISE** Madame le Maire à signer le devis

2025 0310 025	Subvention Sapeurs-pompiers Humanitaires
---------------	--

Le Conseil Municipal est saisi d'une demande de subvention de du Groupe de Secours Catastrophe Français Pompiers - Humanitaires afin de les soutenir dans leurs différentes actions.

Le montant demandé par habitant étant de 0,10 € : $0,10 \text{ €} \times 315 \text{ habitants} = 31,50 \text{ €}$

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- **DONNE** son accord pour attribuer la somme de 31,50 € au Groupe de Secours Catastrophe Français Pompiers – Humanitaires

2025 0310 026	Cotisation Mission locale
---------------	---------------------------

La Mission locale nous sollicite comme chaque année pour la cotisation. Elle rappelle les modalités de calcul de la participation annuelle des communes :

- 0.66€ / habitant pour les communes de - 1500 habitants.
- 1.32€ / habitant pour les communes de + 1500 habitants.

Notre participation pour 2025 s'élève donc à 207,90 € (315 hab. x 0.66 €).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** le maire à verser la somme de 207,90 € à la mission locale.

2025 0310 027	Tarifs salle des fêtes
---------------	------------------------

Madame la Maire s'exprime sur les augmentations des prix de charges (eau, électricité, gaz) ainsi que les travaux effectués de la salle des fêtes.

Le conseil municipal indique qu'il faut alors revoir les tarifs de la location

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Décide que les tarifs à compter du 1^{er} janvier 2026 seront les suivants :**
 - Habitants de la commune : 150 €
 - Habitants hors commune : 300 €

Il sera demandé un chèque de caution de 1000 € pour les dégâts sur le matériel et dans la salle, et un de 200 € pour le ménage. Les chèques de caution ne seront restitués qu'après la vérification du bon fonctionnement du matériel.

2025 0310 028	Rémunération de l'agent recenseur 2026
---------------	--

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune fait partie des communes recensées en 2026 et qu'il convient de fixer la rémunération de l'agent recenseur.

Le Conseil Municipal, vu l'exposé de son Maire et après en avoir délibéré : décide de :

- **FIXER** la rémunération de l'agent recenseur à 1500 (mille-cinq-cents) euros bruts, comprenant la formation, les opérations de recensement sur le terrain, le classement des imprimés collectés et la préparation de l'envoi des imprimés à l'INSEE.
- **INSCRIRE** les crédits nécessaires au BP 2026

Questions diverses

- Madame le Maire indique que le prochain conseil communautaire aura lieu à la salle des fêtes de Saint-Cyran-du-Jambot le jeudi 11 décembre.
- Madame le Maire explique que le poteau incendie situé devant la mairie est abîmé et qu'il faut se renseigner pour le faire changer.
- Madame le Maire donne pour information que les travaux de la déchetterie de la communauté de communes avancent bien ainsi que ceux de la micro-crèche de Clion et du gymnase de Châtillon également.
- Une information aux administrés sera faite afin de demander à chacun de bien entretenir les arbres, plantes et toutes branches qui pourraient dépasser de leurs propriétés que ce soit sur la route, les trottoirs ou dans les propriétés voisines.

Madame le Maire lève la séance à 20h30.

Le Maire, Françoise FAUCHON-VERDIER



